

MINUTE

DECISION DU

06/02/2019

N° E19000008 /78

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 31/01/2019, la lettre par laquelle le Président de la SIARCE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune Saint-Germain-lès-Corbeil ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André GOUTAL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au Président de la SIARCE et à Monsieur André GOUTAL.

Fait à Versailles, le 6 février 2019



La Présidente,

Nathalie Massias
Nathalie Massias